



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue le

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 à 14h00, salle d'honneur de la mairie déléguée de Neuilly-lès-Dijon

SANS CONDITION DE QUORUM conformément à l'article L2121-17 du CGCT

Numérotation	Ordre du jour	Délibéré
DE2025-09-23_110	Désignation d'un secrétaire de séance	A l'unanimité
DE2025-09-23_111	Attribution de subvention exceptionnelle à la demande du Comité de Jumelage – projet de Land 'Art	A l'unanimité

Affichée le 30 septembre 2025

Le Maire, Didier RELOT